



Présentation du contre rapport du SNUipp-FSU au comité des rythmes du 11 avril

Le SNUipp-FSU ne se retrouvait pas dans l'intégralité du rapport fait par ce comité en décembre :

- Tout d'abord parce que ce rapport porte sur la mise en place d'un décret que nous contestons.
- Ensuite, car le rapport ne montrait pas toutes les réalités du terrain, notamment le point de vue des enseignants que nous représentons, le parti-pris enthousiaste ne correspondait pas aux remontées dont nous disposions.
- Enfin, ce rapport ne se penchait pas sur la préparation de la rentrée 2014. Or, nous pensons que l'une des missions de ce comité doit être de prendre en compte les dysfonctionnements constatés notamment dans le cadre de la préparation de la rentrée 2014.

Nous avons donc décidé de donner la parole aux enseignants et de publier ce contre-rapport. Nous avons lancé une enquête auprès des enseignants des écoles passées en 2013, et auprès des écoles qui passeront en 2014.

Le but n'étant pas d'avoir des remontées statistiques mais le ressenti des collègues au bout d'un trimestre. Les questions relatives à 2013 portaient sur 3 grands domaines : l'impact sur les conditions d'apprentissage des élèves, sur les conditions de travail et la vie personnelle des enseignants, sur le climat scolaire et sur l'organisation de l'école.

Les questions posées aux écoles pour la rentrée 2014 portaient uniquement sur les conditions de préparation : consultation ou non du conseil d'école, spécificités pour la maternelle, propositions dérogatoires au décret, prévisions ou non d'activités périscolaires, rôle des institutions.

Pour le passage à 2014, 3 906 écoles sur 39 000 concernées ont répondu (soit 10%). Pour ceux déjà passés en 2013, 3 568 collègues ont répondu sur 60 000 collègues concernés (soit 5%).

Les enquêtes ont été envoyées par voie syndicale. Les réponses présentées ici n'ont donc pas vocation à montrer la réalité exhaustive du terrain, mais cet échantillon permet de dégager des grandes lignes.

Quels enseignements tirer de ce contre- rapport ?

Tout d'abord, de grosses difficultés dans l'implication de toute la communauté éducative pour l'élaboration d'un projet.

Que ce soit pour la mise en place en 2013, ou pour la préparation de 2014, les conseils d'école n'ont pas souvent été consultés ou leur avis n'a pas été pris en compte (dans 60 % des cas). Or, la concertation est mise en avant par les écoles comme un élément déterminant pour réussir. Il semble que l'accord de la communauté éducative soit un préalable indispensable à une mise en place réussie.

Cela nécessite du temps, mais aussi une volonté partagée de discuter. Cela amène des difficultés notamment dans les grandes villes où le nombre d'écoles peut être important. Il faudrait donc une méthode de travail qui permette de prendre l'avis de toutes les parties.

Le premier Ministre a demandé qu'une nouvelle concertation soit organisée notamment avec les enseignants. Nous demandons donc que le DASEN ne valide que les projets qui font accord de toutes les parties en conseil d'école. Dans les écoles qui ont répondu pour 2014, 1/3 n'adhère pas au projet proposé par la mairie. Le DASEN doit demander une nouvelle concertation avec tous les partenaires.

Cette réforme a déplacé les lieux de décision vers les mairies. Si nous entendons parfaitement que les municipalités sont un partenaire indispensable, l'organisation scolaire relève pour nous de l'éducation nationale et doit le rester. A ce sujet, il est impensable que des collègues se voient imposer par la mairie l'horaire des APC alors que cela ne relève que de l'éducation nationale. Cela augure mal d'une complémentarité des temps. Il est important que les rapports entre l'équipe enseignante et les mairies restent privilégiés mais cela passe par un soutien de la hiérarchie aux enseignants lorsqu'il y a des conflits et par la mise en place rapide de médiation. L'impossibilité à régler les conflits dans certains endroits doit nous alerter.

Ensuite, des projets imposés par des contraintes souvent bien loin de l'intérêt de l'enfant. Cette réforme implique la participation de plusieurs partenaires, chacun avec ses contraintes propres.

Ainsi, la question du ramassage scolaire a parfois imposé des horaires sur la journée ou le mercredi plutôt que le samedi matin sans considérer les questions pédagogiques et les incidences sur le rythme de l'enfant.

De même, la question de l'organisation du périscolaire a parfois pris le pas sur la réflexion sur l'aménagement propre du temps scolaire. Cela a pu amener des pauses méridiennes allongées par souci d'économie ; ou des organisations déséquilibrées bâties pour répondre aux besoins du périscolaires faisant fi de la qualité de l'articulation des temps.

Enfin, le besoin de cohérence sur la commune ou entre l'élémentaire et la maternelle a pu amener des écoles à imposer à la maternelle les horaires de l'élémentaire sans prise en compte des spécificités de la maternelle.

La question du périscolaire ne doit pas être complètement parasitée par les questions financières ; il faut donc que le fond de financement de l'Etat soit pérenne et que les communes puissent savoir sur quoi elles peuvent compter pour programmer sereinement leurs activités.

De plus, il y a nécessité à investir dans les structures sportives : cette réforme peut être l'occasion que plus d'enfants aient droit à des activités périscolaires de qualité, par exemple des activités sportives. Des mairies sont amenées à réquisitionner les structures sportives l'après-midi comme à Bordeaux, ou Strasbourg. Ce qui risquerait de réduire les temps d'EPS sur le temps scolaire.

Cette réforme doit être un levier pour la réussite des élèves, ce qui suppose qu'elle porte un regard privilégié sur le temps scolaire. C'est donc l'Education Nationale qui doit avoir la main sur l'organisation de la semaine scolaire en mettant en avant l'intérêt pédagogique.

Or, pour l'instant, il est bien difficile de noter des améliorations sur les apprentissages scolaires et sur leur organisation. Les collègues sans formation et sans temps dégagé n'ont pu approfondir leur réflexion sur l'organisation pédagogique prenant en compte le nouvel aménagement de la semaine et ont le sentiment que l'absence de coupure dans la semaine engendre de la fatigue. Les endroits où cela marche montrent la nécessité de temps et d'outils pour revoir les programmations. Cela veut dire que l'administration doit donner ce temps et mettre à disposition les outils pour que tous les enseignants s'emparent de cette question. Mais les enseignants rappellent que la question du temps scolaire ne peut pas être traitée indépendamment de celle des effectifs, RASED, etc. ...

L'organisation de la pause méridienne a aussi des conséquences sur les temps d'apprentissage. Il est parfois pointé la difficulté à organiser les après-midi quand les enfants arrivent dans un état difficilement compatible avec les apprentissages programmés. Les spécificités autour de la maternelle et de la sieste sont pour l'instant rarement prises en compte, ce qui est bien dommage.

La question des locaux revient fréquemment. La classe est un outil de travail pour les enseignants et doit être considérée de la sorte. Or, dans de nombreux endroits, les locaux sont le lieu des activités périscolaires. Eviter l'utilisation des salles de classe immédiatement après la fin des cours doit être privilégié car les incidences, et notamment en maternelle, sont importantes pour le travail des collègues.

Lorsque cela n'est pas possible, des conventions doivent obligatoirement être mises en place pour qu'un accord soit trouvé. Le conseil d'école doit être le lieu de discussion, élaboration et décision.

Enfin, je souhaitais revenir sur le décret en lui-même. Dans d'autres comités, je suis déjà intervenue dénoncer le caractère dérogatoire du samedi matin. (Alors que nombre de chronobiologistes le préféreraient). De surcroît, l'obligation de présenter un PEDT pour avoir cette dérogation est un non-sens. Le samedi matin peut être choisi pour des raisons périscolaires, mais il peut surtout être choisi pour des raisons scolaires, donc la présence d'un PEDT ne se justifie pas.

Le décret permet une grande souplesse (qui aura d'ailleurs des conséquences importantes dans l'organisation des services, des temps partiels, des animations pédagogiques...) et pourtant il interdit des organisations qui respectent le rythme de l'enfant, font consensus dans l'équipe éducative et existent depuis des années.

Il y a ainsi des propositions sur 5 matinées et 2 après-midi comme à Munster (où une dérogation sous forme d'expérimentation semble acceptée) et pourtant cette organisation est refusée ailleurs (Bellegarde sur Valserine 01, Guichen 35, Chambéry 73...). D'autres qui libéraient une demi-journée par semaine comme Sarcelles au départ ou Bordeaux (qui a ensuite mis une demi-journée de 1 h, elle, validée).

D'autres souhaitaient libérer quelques mercredis dans l'année (soit toutes les 3 semaines comme Poitiers ou Toulouse, soit pendant une période comme Megève...)

D'autres enfin, rester sur 4 jours mais avec plus de jours dans l'année et donc un étalement sur l'année plutôt que la semaine.

Cela fait plus d'un an que l'on porte la demande que ces propositions soient possibles, expérimentées dans un cadre national. Nous verrons quelles sont les propositions du ministère à ce niveau-là et espérons une ouverture réelle de discussions.

Pour conclure, nous pouvons faire état à l'heure actuelle d'une profession qui se sent bousculée et peu entendue. Nous n'envisageons pas un retour à la semaine Darcos que nous avons fortement contestée, mais la réforme sous sa forme actuelle mise en place rapidement, n'est pas applicable avec succès dans toutes les écoles.

Il y a nécessité de rediscuter et nous entendons les propositions du nouveau ministre lorsqu'il annonce qu'il va réunir tous les partenaires. Il serait temps.

Des réponses de notre institution devront être apportées pour améliorer nos conditions de travail. Cela passe par des réponses sur l'organisation de notre service, notamment pour les animations pédagogiques qui ne peuvent pas avoir lieu le mercredi après-midi. Les enseignants ont besoin de temps libéré pour pouvoir travailler et ont la sensation que leur temps de travail s'allonge. Les après-midi raccourcis ne compensent pas la demi-journée supplémentaire et le temps de transport qui s'ajoute. Il faut donc trouver des solutions pour que les animations pédagogiques aient lieu à un autre moment que le mercredi après-midi.

Une revalorisation du métier passant par une revalorisation salariale est indispensable. Les enseignants ne verront positivement cette réforme que si leur quotidien et celui des élèves est vraiment amélioré.

Le Secrétariat Général